



Demission possible ou pas en contrat saisonnier?

Par **koraline**, le **31/07/2009** à **17:02**

Bonjour a tous.

Je travail actuellement dans un mcdo, je suis en emplois saisonnier. Mais le problème c'est que je fais un 20h par semaine et j'ai besoin d'argent pour financer mes études l'année prochaine. J'ai trouver un 35h par semaine pour le mois d'aout, ce qui m'arrangerais financierement, mais je ne sais pas si c'est possible ou pas de casser mon contrat saisonnier chez mcdo?

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **01/08/2009** à **08:02**

bonjour,

on ne peut pas démissionner d'un cdd.. (sauf pour une embauche en cdi)

vous pouvez négocier une rupture d'un commun accord.